



La Tribune d'Enchenberg

Le journal de la commune d'Enchenberg



Une rentrée de classe avec moins d'effectifs



Et de nombreux travaux en cours et à l'horizon...



Octobre 2011 !!



Coiffure à domicile
BURGUN Laetitia,
37, Rue du Château d'Eau
57415 ENCHENBERG,
03.87.27.66.16

Sanitaire-Chauffage-Climatisation,
Daniel Schoendorf,
11, rue de Lambach
57415 ENCHENBERG,
03.87.96.41.72

Épicerie, Tabac,
Relais Postal
BURGUN Michèle,
23, rue Centrale
57415 ENCHENBERG,
03.87.96.38.71

TAXI Alain
Pour tous vos déplacements Toutes distances
Commune de stationnement
ENCHENBERG
03.87.09.74.20
06 72 69 46 03

Boucherie-Charcuterie
« Au Coeur des Saveurs »,
3, Rue Centrale
57415 ENCHENBERG,
03.87.06.84.72

ELECOS
Electricité générale
STEINER Olivier
9 Rue Centrale
57415 ENCHENBERG
06 35 42 72 14

BOULANGERIE
PATISSERIE ROHR
17, Rue de Lemberg
57415 ENCHENBERG,
03.87.96.41.91

LORRAINE SERVICES
Transport divers
M Alain MOREAU
20 Rue du Stade
57415 ENCHENBERG
03 87 06 88 46

BROYAGE DE BOIS
= PLAQUETTES FORESTIÈRES
POUR CHAUFFAGE OU PAILLAGE

Nous faisons place nette!

A VOTRE SERVICE également pour :

- TRAVAUX de TERRASSEMENT
- FAUCHAGE
- DÉBROUSSAILLAGE



STB

3, annexe Guisberg
57415 ENCHENBERG
Tél. 03 87 96 44 12

LA TRIBUNE D'ENCHENBERG – Octobre 2011 – n° 3
Revue officielle d'information municipale diffusée gratuitement

MAIRIE D'ENCHENBERG 57415 – Tél 03 87 96 38 78 – www.enchenberg.fr
Courriel : mairie.enchenberg@wanadoo.fr

Responsable de la publication : M BECK Thierry
Responsable de la commission : Mme KUGEL Corine
Conception et réalisation : Mme MEHLINGER Monique

Photos : M BICHLER Laurent
Membres de la commission : SCHIRMANN Antoine, HEN Laurent, MEYER Chantal,
GRAD Christian, BICHLER Laurent, Oswald François, BONNOT Rolande



Le sommaire de la La Tribune d'Enchenberg

Octobre 2011

- Le mot du Maire,*
- Infos locales,*
- Informations générales,*
- Mariage*
- "Hawwespätze" à l'honneur,*
- Le banc des écoliers,*
- Les manifestations de la Commune*
- Les nouveaux aménagements,*
- Le futur lotissement*
- Les travaux*
- La page des Assos,*
- Foyer d'Accueil, "Fleur de Vie"*
- Histoire du tablier*
- Les échos du Conseil Municipal,*
- Questions-Réponses, éclairage public,*
- Talon Réponse*
- l'agenda et infos pratiques*

L'éditorial de la La Tribune d'Enchenberg Octobre 2011

Mairie - 57415 ENCHENBERG

Tél. 03.87.96.38.78

Fax 03.87.96.35.57

<http://www.enchenberg.fr>

Courriel : mairie.enchenberg@orange.fr

Le mot du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
Chers habitantes et habitants d'Enchenberg,

L'extension et la rénovation du columbarium vient de s'achever. Nous l'avions prévu, certes, mais n'aurions jamais imaginé qu'elle devienne à ce point « nécessaire » pour cette année 2011.

Bientôt, des afficheurs de vitesses viendront équiper les trois entrées principales du village, ce qui, nous l'espérons, ralentira le flux important de la circulation en ces endroits. Ces cinémomètres devraient nous être livrés, et installés dans les prochains jours.

L'ancienne cour de l'école élémentaire se verra bientôt agrémenter de nouvelles essences d'arbres, qui remplaceront nos chers marronniers. Puis des agrès viendront équiper ce qui deviendra, nous le souhaitons, une aire de convivialité et de rencontre pour nos promeneurs et les petits.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église, nous ont réservé des surprises, mais sont enfin achevés.

La création de l'annexe de la salle polyvalente sera opérationnelle pour le prochain marché de Noël.

Mais les « gros » chantiers prévus pour l'année en cours ont tous les deux pris du retard, certains, et en partie à cause de la trêve

hivernale prochaine, empièteront sur l'année 2012. Mais l'essentiel sera de les voir se réaliser. Il s'agit en l'occurrence du projet de sécurisation du centre village, et de la rénovation du dernier tronçon d'alimentation en eau potable en fonte, rue de Lemberg.

La rentrée des classes a connu la mauvaise surprise que nous espérions pouvoir éviter, à savoir la fermeture d'une classe. Mais soit ! Cela fait parti de ces choses que nous ne gérons pas. Mais avec la création imminente d'un lotissement nous gardons bon espoir pour les années à venir..

Et puis il en est une autre de « surprise » que je veux annoncer à ceux qui ne l'auraient pas encore lu dans la presse locale, et commenter aux autres, ici même.

La semaine passée, j'ai pris la décision de demandé à M. le préfet d'accepter ma démission de ma fonction de Maire de la commune d'Enchenberg. Après de longs mois de doute et d'hésitations, j'en suis arrivé à cette conclusion.

Honorable ou pas, juste ou disproportionné, chacun s'en fera son opinion, mais je vais tenter dans les prochaines lignes d'expliquer ma décision.

Invoquer les raisons personnelles n'est pas selon moi une lâcheté, ni une suite de raison inavouable ou honteuse, c'est simplement une forme de pudeur dans le sens que tout un chacun a sa charge de contraintes, qu'elles soient familiales, professionnelles, de santé ou autre, et à chacun de s'en acquitter du mieux qu'il le peut.

Mes contraintes sont ce qu'elles sont, un peu plus éprouvantes que celles de certains, et un peu moins que celles de certains autres, et j'ai essayé avec plus ou moins de bonheur et pendant toutes ces années de les concilier avec ma charge électorale.

Force m'est de constater, qu'au jour d'aujourd'hui cette accumulation de contraintes est devenu telles que j'ai de plus en plus de mal à les gérer, (et c'est là un doux euphémisme).

Les uns interpréteront cela comme de la couardise et de la lâcheté, d'autres comme une « trahison ».

Quant à moi, j'estime que ce n'est que de la lucidité et du discernement, et j'ajoute qu'il faut une certaine audace pour tirer les conséquences d'un tel constat.

J'ai donc décidé d'abrégéer mon temps !

Il y a presque quatre ans, et contre toute attente, la liste que je menais a remporté la majorité des suffrages aux élections municipales. Depuis ce jour, entouré d'une équipe remarquable et formidable, nous nous sommes efforcés à assurer cette charge de la manière la plus juste et la plus efficace possible.

Ce métier, car c'en est un, est un métier à part entière ! Et toute la nuance réside dans la façon de l'exercer.

Je crois pouvoir dire que dès le départ et pendant ces quelques années, je l'ai pris très à cœur, et me suis investis sans compter, dans ce en quoi je croyais et en quoi je crois toujours.

Et c'est justement parce que j'y crois toujours, qu'il n'est pas question pour moi de me contenter de faire de la figuration maintenant. Et plutôt que de m'installer dans la médiocrité, je préfère m'effacer, et céder la place à un de mes collègues du Conseil, qui saura assumer la fonction avec toute l'énergie et le dynamisme qu'elle exige.

J'avais placé la barre haut, sans doute trop haut.

Je ne vois pas la fonction de maire comme certains, en lui vouant un véritable « culte à la personne ». Le maire est le président du Conseil municipal. « Un » parmi les 15 conseillers, élu par ses pairs pour un temps et pour présider aux destinées de la municipalité.

J'ai souvent répondu, quand on me posait la question de savoir si c'était moi le maire, que c'était effectivement moi qui occupait cette fonction, pour le moment..

Toujours, et toutes les décisions jusqu'à ce jour ont été collégiales, prises ensemble. Jamais je ne me serais permis d'imposer quoique ce soit... Plaider au mieux pour l'un ou l'autre projet qui me tenait particulièrement à cœur, cela bien évidemment je l'ai fait, mais de l'imposer, je n'en ai pas le souvenir..

Avec mes adjoints, comme avec le personnel communal, nous avons toujours travaillé en étroite collaboration. Avec le souci constant, de nous tenir mutuellement au courant, par le biais de réunions hebdomadaires avec les adjoints, de contact et échanges par courrier électronique permanents. Ce travail en symbiose est parfaitement rodé, et nous sommes, je crois, littéralement interchangeable.

En tout cas, cela a été pour moi un honneur, une lourde charge sans aucun doute, mais un honneur de présider aux destinées de cette commune. Et je suis absolument confiant qu'au

sein de ce groupe se trouvera, sans problème, la personne qui saura mener à terme ce mandat.

Je crois fermement en la valeur de ces gens, en leur potentiel et leur compétence et leur engagement.

Je réalise la déception de certains, j'imagine que par ma décision je décevrais un certain nombre de personnes, et je m'en excuse auprès d'eux.

Je souhaite néanmoins que cette transition se passe en douceur, et je souhaite qu'habitants et conseillers ne soient ni trop déçus, et que ceux qui voudront bien me comprendre, me conservent leur estime.

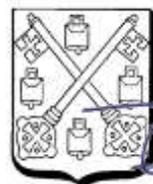
Pour finir je voudrais remercier toutes celles et ceux qui auront contribué aux réalisations de ces dernières années, toute l'équipe municipale, à commencer par mes adjoints, employés de la commune, conseillères et conseillers qui ont toujours répondu à mes nombreuses sollicitations.

Merci aussi à tous les partenaires de la municipalité, responsables et membres des associations et de l'interassociation, sans oublier les Sapeurs Pompier volontaires du centre d'intervention d'Enchenberg-Montbronn. Tous ces gens sont les partenaires incontournables et des acteurs essentiels de notre commune. Merci à eux tous !!

Mais je conclurais en m'adressant à celles et ceux que mon long plaidoyer n'aura toujours pas convaincus, en les invitant à considérer un court instant toutes les réalisations de ces quelques dernières années, plus celles qui sont en cours actuellement ou sur le point de s'achever...

Elles sont le fruit du travail de toute une équipe. Et cette équipe restera en place, qu'importe qui en sera le capitaine.

Avec mes plus cordiales salutations !!



Thierry BECK



INFOS-LOCALES



RESEAU TIM 57

Les transports collectifs s'inscrivent dans l'esprit du développement durable. La fréquence de desserte de notre commune par les autocars aux couleurs du Réseau TIM 57 a encore augmenté par la ligne Bitche/Wingen-sur-Moder.

La ligne 134 Bitche/Wingen-sur-Moder et retour dessert les communes de Reyersviller, **Enchenberg**, Montbronn, Saint-Louis-lès-Bitche, Lemberg, Goetzenbruck, Meisenthal, Soucht, Huhnerscherr et Rosteig.

Des fiches horaires sont disponibles en mairie.

Il faut savoir que le réseau TIM 57

- ◆ Est ouvert à tous, jeunes et adultes
- ◆ Les billets ou abonnements sont disponibles à la montée dans l'autocar
- ◆ Les horaires sont affichés aux points d'arrêts



BATTUES DE CHASSE

L'adjudicateur de la chasse communale procédera aux battues de chasse sur le lot communal aux dates suivantes :

- ◆ Samedi 12 novembre 2011
- ◆ Samedi 3 décembre 2011



LE CALENDRIER DES POMPIERS

Les pompiers du centre d'intervention Enchenberg-Montbronn vous informe que la traditionnelle distribution du calendrier 2012 aura lieu toute la journée du samedi 12 novembre

Il sera également possible de commander à cette occasion des détecteurs de fumée au prix de 16 € et des détecteurs de monoxyde de carbone au prix de 25 € l'unité.

Veillez leur réserver un très bon accueil.



REVENUS DE LA CHASSE

Monsieur le Percepteur de Rohrbach-lès-Bitche informe les propriétaires fonciers que le produit de la chasse de l'année 2011 peut être retiré auprès de la trésorerie.



TRES HAUT DEBIT

Pour toute question ou d'éventuels problèmes de ligne ou de connexion, vous pouvez contacter

- ◆ **le syndicat** ☎ **03 87 06 10 40**
 - Du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 17h30
 - Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- ◆ **Le service technique** ☎ **09 70 80 69 39**

Courriel : syndicat@paysdebitche.fr

Sites internet : www.paysdebitche.fr
www.tubeo.eu



DOTATION SACS DE TRI

Une nouvelle distribution de sacs de tri aura lieu le

↪ **JEUDI 10 Novembre de 14h à 19h30**
à la salle polyvalente



LES DECHETERIES

Les déchets acceptés dans les déchèteries de Bitche et de Rohrbach-Lès-Bitche sont les mêmes :

- Cartons
- Bois
- Déchets verts
- Gravats
- Ferraille
- Verre
- Tout-venant
- Piles alcalines
- Radiographies
- Cartouches d'encre
- Ampoules économiques et néons
- Pneumatiques de véhicule léger déjanté
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) en boîtes jaunes (seringues, compresses,...)
- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : huile alimentaire, aérosols, bidons souillés, huile de vidange, filtre à huile, peintures, solvants, batteries au plomb, phytosanitaires, acides, bases, produits de laboratoires (non identifié).

Au total, ce sont 4 697,55 tonnes de déchets qui ont transités en 2010 par la déchèterie à Bitche et celle de Rohrbach-Lès-Bitche.

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le rapport d'activités 2010 établi par le syndicat des Communes du Pays de Bitche concernant le service de collecte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères y compris la collecte sélective est consultable en mairie.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes du Pays de Bitche dispose désormais de la compétence de l'assainissement depuis la dissolution du syndicat d'assainissement du bassin versant de la Schwalb. Pour tous vos travaux de raccordement au tout à l'égout ainsi que vos éventuels problèmes d'écoulement des eaux usées, vous contactez un seul et unique interlocuteur, à savoir la:

Communauté de Communes du Pays de Bitche
Service Assainissement
38 rue Teyssier
57230 BITCHE
Tél. 03 87 96 99 45



TAXE FONCIERE 2011

Taxe spéciale équipement :

Que vous soyez propriétaire d'un modeste logement ou d'une villa assujetti à la taxe foncière, vous avez dû remarquer sur votre feuille d'imposition une colonne «taxe spéciale d'équipement». Cette colonne s'est agrémentée d'une taxe calculée à hauteur de 0,27 % de la base imposable de votre bien et arrondie à l'euro supérieur ou inférieur.

La taxe spéciale d'équipement est une taxe additionnelle aux trois taxes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation).

Elle est instituée, au profit des établissements *publics fonciers* (exemple : *Etat public foncier* de Lorraine dont le périmètre recouvre les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges) afin de permettre à ces établissements de financer les acquisitions foncières et immobilières correspondant à leur vocation.

Elle est due par toutes les personnes imposées à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à la taxe d'habitation dans les communes comprises dans le ressort géographique de l'établissement public foncier concerné.

Le produit de cette taxe est arrêté avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante par le conseil d'administration de l'établissement public et notifié au ministre chargé de l'économie et des finances.

Le montant est fixé dans la limite d'un plafond de 20€ par habitant résidant sur le territoire relevant de la compétence de l'établissement public.

Depuis 1993, les propriétés non bâties classées dans les catégories 1 à 6 (terres, prés, vergers, vignes, bois, landes), 8 (lacs et étangs) et 9 (jardins) sont exonérées de cette taxe.

Taxe additionnelle :

A compter des impositions 2011, la région et le département ne perçoivent plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour compenser la suppression des parts départementale et régionale du non bâti, une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties est perçue à compter de 2011. Elle concerne les carrières, ardoisières, sablières, tourbières, terrains à bâtir, rues privées, terrains d'agrément, parcs et jardins et pièces d'eau, chemins de fer, canaux de navigation et dépendances, les sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux, cours et dépendances.

Certaines catégories de propriétés ne sont jamais imposables, d'autres bénéficient d'exonérations temporaires.

Des dégrèvements sont également prononcés au profit des jeunes agriculteurs ou en raison de dommages subis sur certaines parcelles.



OBJETS TROUVES

Des objets perdus (lunettes, jumelle, clés, habits...) sont régulièrement rapportés en mairie et non retirés. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour vos recherches d'objets.



EPAVES DE VOITURES ET FERRAILLE

Les établissements TONNELIER vous débarrasse d'épaves de voiture ainsi que de ferrailles. Les formalités administratives sont assurées par ses soins. Il s'engage à verser une prime de 50€ pour un petit véhicule et 100 € pour un véhicule plus grand.



INFOS-GENERALES



TAXE D'AMENAGEMENT

A compter du **1^{er} mars 2012**, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations pour voiries et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La valeur par mètre carré de la surface de construction est fixée, au 1^{er} janvier 2011 à 660 € pour l'ensemble du territoire et à 748 € pour les communes d'Île de France. Ces montants seront ensuite révisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction. Un abattement de 50% est appliqué pour :

- ◆ les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale.

Un forfait est déterminé pour les aménagements suivants :

- ◆ 3000 € par emplacement de tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs
- ◆ 200 € par mètre carré pour la piscine
- ◆ 3000 € par éolienne d'une hauteur supérieure à 12 m
- ◆ 10 € par mètre carré pour les panneaux photovoltaïques au sol
- ◆ 10 000 € par emplacement d'habitation légère de loisirs
- ◆ 2000 € par emplacement pour les aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L 331-10.

Sont exonérés :

- ◆ Les constructions destinées au service public ou d'utilité publique
- ◆ Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration
- ◆ Les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles
- ◆ Les aménagements prescrits par des plans de prévention des risques

- ◆ La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans
- ◆ Les constructions dont la surface est inférieure à 5 mètres carrés.

Le recouvrement de la taxe fait l'objet de l'émission de deux titres de perception correspondant à deux fractions égales à la moitié de la somme totale à acquitter, ou de l'émission d'un titre unique lorsque le montant n'excède pas 1 500 €.

Les titres sont respectivement émis douze et vingt-quatre mois après la date de délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, la date de la décision de non-opposition ou la date à laquelle l'autorisation est réputée avoir été accordée.

En cas de modification apportée au permis de construire ou d'aménager ou à l'autorisation tacite de construire ou d'aménager, le complément de taxe dû en échéance unique fait l'objet d'un titre de perception émis dans le délai de douze mois à compter de la date de la délivrance du permis modificatif ou de l'autorisation réputée accordée.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 août dernier, la Commune a décidé D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 % (inchangé par rapport au taux actuel de la TLE qui a été mise en place depuis 1983).



SOLDES D'HIVER 2012

Les soldes saisonniers (soldes d'été et d'hiver) durent 5 semaines et commencent chaque année aux dates fixées à l'article [D. 310-15-2 du code de commerce](#) depuis l'entrée en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Les soldes d'hiver débutent ainsi à 8 heures du matin le deuxième mercredi du mois de janvier, sauf si celui-ci tombe après le 12, auquel cas les soldes débutent le premier mercredi de janvier.

Il est précisé que ces dates s'appliquent aux ventes à distance, notamment celles réalisées par internet, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Pour 2012, les soldes d'hiver commenceront le mercredi 11 janvier 2012 et prendront fin le mardi 14 février 2012



TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) sont obligatoires dès 2012 et se substituent aux taxes communales et départementales sur l'électricité (TLE). Dès le **1^{er} janvier 2012**, ces nouvelles taxes seront assises sur les volumes consommés alors qu'elles sont aujourd'hui fondées sur les montants facturés. Ce changement aura des conséquences sur les recettes comme sur les dépenses des communes.

Jusqu'alors exonérées de taxe sur la consommation d'électricité pour l'éclairage public, les communes se verront assujetties à des dépenses nouvelles, car elles devront s'acquitter dès le 1^{er} janvier 2012 des deux taxes communale et départementale.

Recettes pour la commune :

En instaurant la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au 1^{er} janvier 2012, les communes se verraient reversées par le fournisseur d'électricité le montant de la taxe prélevé aux particuliers.

En résumé, les particuliers devraient dans ce cas de figure payer une taxe supplémentaire sur leur facture d'électricité au profit des communes qui instaurent ce nouveau prélèvement.

⇒ Pour votre information, la commune, à ce jour, n'a jamais instauré de taxe communale et départementale sur l'électricité (TLE) sur les particuliers et elle souhaite encore moins l'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2012.

C'est pourquoi elle préfère dans un souci d'économie, d'énergie et par conséquent de denier public, réduire sa facture énergétique pour l'éclairage public. Pour cela elle a procédé début septembre et sur une période d'essai de deux mois, à une extinction complète de l'éclairage public de minuit jusqu'à 5h du matin, dans deux quartiers "pilotes" : **la Rue de la Forêt et les Rues du lotissement Belle Vue.**

Par ailleurs, une deuxième initiative sera la mise en place de réducteur de puissance sur certaines lampes d'éclairage public.

Si les essais s'avèrent concluants, la municipalité envisage d'étendre ces initiatives à l'ensemble du village dans un proche avenir, en tenant compte toutefois des aspects sécuritaires, et des contraintes techniques.



PERMIS A "1 EURO PAR JOUR"

Le « Permis à 1 € par jour » qui profite, d'ores et déjà, à près de 80 000 jeunes chaque année a été renforcé pour élargir le cercle des bénéficiaires, dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi, qui ne peuvent bénéficier d'une caution parentale.

À la demande de l'État, ceux-ci peuvent désormais y accéder grâce à la garantie des prêts à hauteur de 50% apportée par le Fonds de cohésion sociale géré par la Caisse des Dépôts. Les 50% restants sont pris en charge par les établissements de crédit partenaires. Il s'agit chaque année de faciliter l'accès à 20 000 candidats supplémentaires, jusque-là écartés du crédit bancaire.

Le « Permis à 1 € par jour » existe depuis maintenant 5 ans. Près de 11% des jeunes qui s'inscrivent à l'épreuve du permis de conduire chaque année en bénéficient. Il permet aux jeunes entre 16 et 25 ans de se présenter à la formation du permis de conduire auto ou moto grâce à un prêt à taux zéro. Le crédit ainsi obtenu (600, 800, 1 000 ou 1 200 €) est remboursable à raison de 30 € par mois sur une durée de 20 à 40 mois. Les intérêts sont pris en charge par l'État.

Pour en bénéficier la Caisse des Dépôts a noué des partenariats avec deux réseaux qui luttent pour l'insertion – les Missions locales et l'association Crésus – et cinq établissements de crédit qui participent déjà au dispositif du Permis à 1 € par jour : les Caisses d'Épargne, le Crédit Mutuel, BNP Paribas, LaSer Cofinoga et la Banque de la Réunion.

Le candidat intéressé doit se rendre dans une des 4 500 écoles de conduite agréées « Permis à 1 € par jour » qui lui établit un devis avec lequel le jeune peut solliciter l'un des 20 établissements financiers partenaires du dispositif. Si le prêt ne trouve pas l'appui d'une garantie personnelle du demandeur ou d'un tiers, ce dernier peut s'adresser à une Mission locale ou à l'association Crésus. Il sera alors pris en charge par un accompagnateur qui l'aidera dans ses démarches pour obtenir son prêt.

Pour plus d'informations : <http://www.permis-de-conduire.gouv.fr/les-permis/le-permis-b/école-de-conduite-et-financement/les-aides-au-financement/le-permis-a-un-euro-par-jour>



MARIAGES 2011



MARIAGES

...premier (et unique) mariage de l'année (à ce jour)!



Le 16 août 2011
Le maire a célébré le mariage
de
JACOBY Norbert  BELLOTT
Anne Marie

*..et nos plus vives félicitations
aux jeunes mariés !*



Médaille de la Famille Française



Le Maire et le Conseil Municipal, en présence d'Angèle Dufflo, Vice-présidente du Conseil Régional ont rendu hommage à 18 mamans méritantes. Elles se sont vues décernées un diplôme et une médaille de la Famille Française à l'occasion de la fête du 14 juillet dernier à la salle polyvalente.



Médaille d'ARGENT (six ou sept enfants) décernée à Mmes ISEL Annie, GABENESCH Anne.

Médaille de BRONZE (quatre ou cinq enfants) décernée à Mmes SCHIRMANN Sophie, NEU Marie, HECKEL Marie, DANNHOFFER Marie, DEHLINGER Marie, MEYER Frieda, FROMHOLTZ Célestine, STEINER Jeanne, OSWALD Marie, GRASMICK Marie, HUBER Jeanne, NEUMULLER Catherine, LEFRANCOIS Véréne, KREBS Juliette, BROCKER Hildegarde, FEITH Astride.

Toutes nos félicitations !

LE BANC DES ECOLIERS

PHOTO DE LA RENTREE DES CLASSES DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011

La rentrée 2011/2012 s'est faite dans le calme mais non sans amertume. M KRATZ, inspecteur d'académie de la circonscription de Sarreguemines est venu en personne faire le comptage des élèves de l'école élémentaire le jour de la rentrée. 71 élèves sont inscrits pour cette nouvelle rentrée de classe. Un chiffre qui malheureusement n'est pas suffisant pour conserver la quatrième classe. Par voie de conséquence, les 71 élèves ont été répartis par niveau sur 3 classes différentes :



Au total 106 élèves ont pris le chemin de l'école élémentaire de notre village

Ecole élémentaire dirigée par Mme MARGUIER Cécile :

M BLATT Gérard prend en charge 22 élèves (12 CP + 10 CE1)

Mme HOFFMANN Suzanne prend en charge 25 élèves (18 CE2 + 7 CM1)

Mme MARGUIER Cécile assistée d'un enseignant prend en charge 24 élèves (7 CM1 + 17 CM2)

L'école maternelle « Les Boutons d'Or » dirigée par Mme MUNICH Fabienne accueille 35 élèves

Mme BLATT Josyane et Mlle ZARDET prennent en charge 17 élèves (12 petits + 5 moyens).

Elles sont assistées de Mme Milène WEYANT, aide maternelle.

Mme MUNICH prend en charge 18 élèves (7 moyens + 11 grands). Elle est assistée de Mlle Cindy MULLER, aide maternelle.

LE BANC DES ECOLIERS



EXERCICE INCENDIE

Un exercice de simulation INCENDIE a été effectué en date du 2 juillet à l'école du village. Mme Hoffmann, l'enseignante a tenu le rôle de la personne intoxiquée par la fumée qui doit être prise en charge par les sapeurs pompiers. Tous les élèves ont été priés d'évacuer les bâtiments scolaires et de se replier dans la cour arrière de l'école.

Exercice incendie du 2 juillet 2011

BIBLIOTHEQUE

A la rentrée 2011, la bibliothèque de l'école était fin prête pour accueillir les élèves de l'école élémentaire. L'ensemble des travaux s'est élevé à 35 087,58 € TTC subventionné à 10 000 € par le Conseil Général.





Manifestations de la Commune



La 15^{ème} édition de la Kermesse Paroissiale organisée par l'Association St Joseph au profit de l'église paroissiale d'Enchenberg a eu lieu le dimanche 28 août dernier. Les produits de la récolte ont été bénis lors de la messe d'action de grâce.

La 7^{ème} édition du marché aux puces organisée par l'Association Mieux vivre au Pays de Bitche avait eu lieu le dimanche 11 septembre près de la salle polyvalente. De nombreux exposants et visiteurs étaient au rendez-vous malgré une météo incertaine.



Une exposition d'Archéologie a eu lieu à la Chapelle Ste Vèrène à l'occasion de la journée du Patrimoine le dimanche 18 septembre.





Manifestations de la Commune



Ce sont près de 54 enfants d'Enchenberg qui ont participé cet été au centre aéré proposé par le foyer culturel de St Louis-lès-Bitche

L'exposition des fruits du verger et des légumes de nos potagers a suscité l'admiration des visiteurs lors de l'exposition organisée par le syndicat des arboriculteurs le dimanche 2 octobre à la salle polyvalente.



Mme CHAVARIA Peggy a exposé ses toiles le 3 juillet dernier à l'Ermitage de la Chapelle Ste Vèrène



Nouveaux Aménagements

COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Afin de pouvoir concrétiser le projet d'aménagement d'une aire de jeux dans la cour avant de l'école élémentaire mais également de rajouter de nouveaux tuyaux de branchement en profondeur, il était nécessaire d'arracher les deux marronniers. Il s'est avéré que les troncs étaient creux et les racines trop encombrantes. Alors, afin d'éviter tout incident de

chute ou autre qui pourrait intervenir par la suite, la municipalité a préféré être prudente et procéder à la coupe des arbres.

A la place seront implantés de nouveaux arbres :

- ◆ un conifère bleu (style nordmann ou autre)
- ◆ un Copalme d'amérique (*Liquidambar styraciflua*). Ce dernier est un arbre majestueux et hautement décoratif avec un feuillage vert, puis cuivre, or et pourpre plus on avance dans l'automne.
- ◆ un acacia boule (*Robinia pseudoacacia 'Umbraculifera'*) C'est un petit arbre compact, à cime en boule très caractéristique. Le feuillage vert foncé se distingue pour sa finesse et sa légèreté.
- ◆ une haie de charmille (*Carpinus betulus*) du côté du mur en sortant du préau de l'école maternelle. C'est un arbre élégant, idéal pour les haies régulières ou sculptées.

COUR ARRIERE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La cour arrière de l'école élémentaire a été entièrement recouverte de macadam par l'entreprise GREBIL de Soucht. Seul un bac à sable utilisé par les enseignants pour l'épreuve d'athlétisme (le saut en longueur) a été conservé en l'état.





Nouveaux Aménagements

ARMOIRE EN MAIRIE

Un nouveau placard a été installé sous les escaliers du hall d'accès de la mairie. Un espace rangement très utile qui a été confectionné par la menuiserie ZORN de Bining. Le montant des travaux s'élève au total à 2 122,90 € TTC.



EXTENSION DU COLUMBARIUM



L'ancien columbarium composé de 16 alvéoles est presque complet. Une extension de 8 alvéoles supplémentaires a été créée et réalisée par le sculpteur Bernard PETRY de Meisenthal..

Des bacs à fleurs ont été rajoutés et par la même occasion, l'ensemble du columbarium existant a pu être restauré. Les travaux sont estimés à 7 970 €HT.

Installation de 8 alvéoles supplémentaires et réaménagement du Jardin du Souvenir

Un jardin du souvenir recouvert de pierres blanches situé au milieu de l'aménagement permet également d'y disperser des cendres.



Futur Lotissement

La commune a lancé le projet de création d'un lotissement sur un terrain d'environ 3 ha situé à l'arrière de l'actuelle salle polyvalente, au lieudit « Bei der Pfarrwiese ».

C'est la Maison des Entrepreneurs "ABE Concept" de Saverne qui a été missionnée par la commission des appels d'offres pour réaliser l'étude du marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement communal.



Plusieurs variantes d'esquisses ont été présentées au Conseil Municipal lors de leur cession du 07 octobre dernier.

C'est finalement l'esquisse ci-après qui a été choisie à l'unanimité.



La commune souhaite proposer à l'ensemble de la population de participer au choix du nom du nouveau LOTISSEMENT. Vos propositions sont à déposer dans La boîte aux lettres de la mairie ou sur le site internet de la commune www.enchenberg.fr sous la rubrique CONTACTEZ-NOUS.



Nouvelle esquisse du futur lotissement



TRAVAUX

TRAVAUX A L'EGLISE



L'entreprise ANTHONY de Butten a été sollicitée pour effectuer des travaux de réparation de la toiture de l'église ainsi que le remplacement des vitrages de 10 fenêtres en trèfles.

TRAVAUX DE SECURISATION TRAVERSE DU VILLAGE

Les travaux de sécurisation de la traversée du centre village vont démarrer à compter du 15 octobre.

L'entreprise THEPAULT de Cocheren va devoir procéder en premier lieu à l'enfouissement des réseaux sous trottoir (ligne ERDF, téléphone, fibre optique). Pour cela, des agents d'ERDF sont intervenus auprès des particuliers du secteur concerné afin de convenir avec eux le mode de raccordement de leur habitation.

Compte tenu des risques météo en fin d'année, ce n'est que début 2012 que l'entreprise TRABET de Talange entreprendra les travaux de voiries.





TRAVAUX

RESERVES DE LA SALLE POLYVALENTE



Les travaux d'extension de la salle polyvalente ont débuté le 21 juin dernier. L'entreprise GREBIL de Soucht a réalisé les fondations et l'entreprise METZGER de Stattmaten (67) a procédé au montage de la charpente métallique ainsi que du bardage.

NOUVELLE AIRE DE JEUX



La cour de l'école élémentaire sera bientôt aménagée d'une nouvelle aire de jeux. C'est la Société IMAJ de Lacroix sur Meuse qui viendra les poser durant les vacances de la Toussaint.



RENFORCEMENT AEP RUE DE LEMBERG

La société N2I d'Ingwiller qui est en charge du dossier des travaux de renforcement de la conduite EAU de la Rue de Lemberg procédera au lancement des appels d'offres courant fin d'année 2011. La programmation des travaux est prévue pour le début de l'année 2012.

Photo rue de Lemberg

La page des assos ...

LA SPORTIVE FRANCAISE D'Enchenberg



LA NOUVELLE EQUIPE SENIORS D'ENCHENBERG

Après 4 ans d'absence, la Sportive Française d'Enchenberg dispose d'une toute nouvelle équipe SENIORS pour la nouvelle saison du championnat 2011/2012. Souhaitons-leur de s'affirmer et de faire de bons résultats.

Agenda!

Un tournoi FUTSAL est organisé le Mardi 6 décembre à 18H à la salle polyvalente

L'AMICALE DE TIR

Le Club de Tir a repris ses entraînements dans l'ancien bâtiment des écoles maternelles (en face du foyer d'accueil médicalisé). L'école de tir est ouverte

- Pour les JEUNES dès 9 ans : le vendredi de 18h à 20h
- Pour les CADETS-ADULTES : le vendredi de 20h à 21h

Contact

Renseignements auprès du Président **M GRAD Christian** ☎ 03 87 96 38 69.

Agenda!

Concours de tir à la carabine
Le 12 et 13 novembre prochain à la salle polyvalente



L'ECOLE DES JEUNES

La page des assos ...



RELAXATION

Les séances de relaxation sont assurées par Mme LAMBRECH Marie-Claire le

- Mercredi soir de 20h à 21h à la salle polyvalente

Contact

Mme LAMBRECH M Claire
☎ 03 87 96 40 04

DANSE, STEP, AEROBIC

Mme GOWAN Sylvie (Diplômée d'Etat) a débuté le nouveau programme de DANSE et FITNESS à la salle polyvalente :

Mardi matin : FITNESS Dame de 9h à 10h

Mercredi : 10h15 à 11h DANSE petits (maternelle)

- 11h à 12h DANSE moyens et grands (CP au CM2)

Jeudi : 18h à 19h DANSE Ados

19h à 20h30 Fitness Dames



Mme GOWAN Sylvie ☎ 03.87.02.73.61

Les Joyeux Séniors

Les membres de l'association LES JOYEUX SENIORS se retrouvent **le vendredi après-midi** tous les 15 jours au presbytère de la commune.

Nouveau programme des réunions de septembre à décembre 2011 :

- 9 septembre 2011
- 23 septembre 2011
- 7 octobre 2011
- 21 octobre 2011
- 4 novembre 2011
- 18 novembre 2011
- 2 décembre 2011
- 16 décembre 2011 (Repas de Noël)



Président M HUBER Gérard ☎ 03.87.09.76.07

La page des associations ...

GYM DES SENIORS



Mme SPECK Elisabeth a repris les séances de gymnastique pour les séniors. Elles ont lieu à la salle polyvalente

⇒ Les MARDIS après-midi de 13h45 à 14h45.

Contact

Mme SPECK Elisabeth

☎ 03.87.96.60.12

AÏKI-DO

Les séances d'aïki-training ont lieu à la salle polyvalente le **lundi soir de 20h à 21h30**

Les séances d'aïki-goshindo ont lieu à la salle polyvalente :

- ❖ Les MARDIS de 18h30 à 19h30 pour les jeunes
- ❖ De 19h30 à 21h pour les adultes

❖ *Nouvel horaire supplémentaire !*

⇒ Les VENDREDIS de 19h à 20h pour les jeunes + adultes
Et de 20h à 21h pour les adultes



M FABER Christophe ☎ 06.33.55.48.32

CLUB CANIN

Les éducateurs du club canin d'Enchenberg sont prêts pour accueillir les particuliers avec leurs chiens.

Les cours d'éducation sont dispensés aux chiens quelque soient leur race, leur taille ou leur origine.

Ils ont lieu le **dimanche de 9h à 10h.**

L'entraînement RCI (règlements concours international) a lieu le **mardi et jeudi à 19h**



M FUHS Philippe ☎ 06.84.16.99.75

La page des assos ...



ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS D'ENCHENBERG

L'ASLE a repris ses activités de volley à la salle polyvalente :

⇒ Tous les **lundis soir de 20h à 22h**

L'assemblée générale du 26.9.2011 a désigné une nouvelle présidente, à savoir Mme STENGER Carole de Montbronn.

Ceux qui sont intéressés peuvent se rendre sur place ou prendre contact avec la Présidente.

Contact Mme STENGER Carole
☎ 06.79.24.73.21

LE SYNDICAT DES ARBORICULTEURS

La cueillette des fruits du verger expérimental a été très fructueuse cette année. Pour tous les cueillir il en a fallu des mains. Bravo à tous ces bénévoles qui ont prêté main forte.



Une exposition des fruits du verger de l'association des arboriculteurs sur le thème « le loup et l'agneau » a été organisée le dimanche 2 octobre à la salle polyvalente. Des habitants d'Enchenberg ont également participé à cette journée en exposant des fruits et légumes un peu particuliers et sous une forme différente.

L'association a eu l'honneur de faire une démonstration de fabrication de jus de pommes devant 700 personnes lors du congrès national des parcs naturels régionaux qui a eu lieu à la halle verrière de Meisenthal le 5 octobre dernier.

Contact

Le Président M MEYER Gérard

☎ 03.87.96.38.81

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE « Fleur de vie »



De la récolte... à l'assiette...

L'Association de Soutien aux Personnes Handicapées du Pays de Bitche a offert 2 jardins thérapeutiques ; les résidents ont ainsi pu semer tout au long de la belle saison, salades, courgettes, tomates et toute une série d'herbes aromatiques. Une fois arrivés à maturité, les fruits et légumes ont ensuite été récoltés par les résidents pour être cuisinés lors des ateliers cuisine et dégustés. La cuve de récupération des eaux de pluie installée à proximité a permis l'arrosage des jardins et la sensibilisation des résidents au non-gaspillage de l'eau.





Echo du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES

DECISIONS SUIVANTES :

Suite à une demande de subvention de l'inspection de l'Education Nationale pour la bibliothèque pédagogique de Sarreguemines-Est, il propose de leur mettre gratuitement à disposition la salle polyvalente pour une éventuelle manifestation.

Pour concilier trois différentes requêtes, il approuve le principe de créer deux aires distinctes pour le parking de l'Ecurie MAYER Guillaume et le stockage des copeaux de bois de la Sarl STB de Yannick SCHNEIDER sur une lanière de la parcelle située au Heiligenbronner Wald (en face du centre équestre). Un chemin d'accès contournant ces deux aires permettrait aux grumiers d'extraire les bois, sans devoir effectuer de manœuvres sur la voirie communale et répondrait à la requête du technicien ONF, M SCHWARTZMULLER.

Il décide de verser une subvention d'un montant de 713,10 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Enchenberg-Montbronn pour le paiement de la cotisation 2011 à l'Union départementale des Sapeurs Pompiers de la Moselle.

Suite à la rétrocession par le SDISS du véhicule 4X4 des pompiers, il décide de le vendre au plus offrant, sous forme de pli cacheté déposé en mairie. L'ouverture des plis en date du 29 août dernier a permis d'attribuer le véhicule à l'offre de M NEU Benoît pour la somme de 5 333,00€.

Il décide de modifier le règlement de l'eau dans son article 5.2.1 **Partie du branchement située en domaine public**, comme suit :
Pour sa partie située en domaine public, le branchement est la propriété de la commune et fait partie intégrante du réseau. Ce domaine public correspond à la chaussée et jusqu'à la bordure arrière du trottoir (ou accotement) et indépendamment de l'implantation du compteur d'eau. Le service des eaux prend à sa charge les réparations pouvant résulter de l'existence de cette partie du branchement.

Il décide d'allouer une subvention de 83,40€ au syndicat des Arboriculteurs pour le remboursement d'une facture d'abonnement de l'hébergeur du site "ENCHENBERG.FR"

Suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% (identique au taux actuel de la taxe locale d'équipement). Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Le schéma départemental de coopération intercommunale est, en France, un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Il donne une représentation cartographiée de l'ensemble des établissements de coopération intercommunale du département et en fixe les orientations d'évolution.

Appelé à en délibérer, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de création d'une grande intercommunalité au niveau de l'arrondissement de Sarreguemines.

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appels d'offres, le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et accepte la proposition de la Commission qui a décidé de retenir les entreprises suivantes pour le marché de sécurisation de la traversée d'Enchenberg :

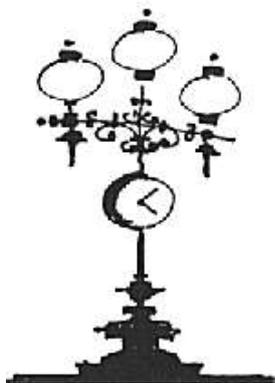
Pour le lot 1 "VOIRIES" : l'entreprise TRABET Lorraine de Talange pour le montant HT de 191 938,00 €.

Pour le lot 2 "ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS" : l'entreprise THEPAULT RESEAUX de Cocheren pour un montant HT de 208 895,35 €.



QUESTIONS-REponses

Projet d'extinction partielle de l'éclairage public.



Dans le cadre de la loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité, promulguée en décembre dernier, l'éclairage des sites publics n'est plus exonéré des taxes locales. Ce qui se traduira « mécaniquement » par une hausse « inattendue » de notre facture d'électricité. C'est ce qui nous a sensibilisés, rendu attentif, et nous a inspiré ce qui va suivre. Dans un souci de limiter l'impact de cette hausse, mais aussi d'une manière plus globale pour mieux gérer ces dépenses, la municipalité projette, de procéder à une extinction partielle de l'éclairage public de minuit jusqu'à 4h00 du matin. Et à titre probatoire, elle a instauré une extinction depuis le début du mois de septembre dans deux quartiers « pilotes » en la matière, que sont les rues de la forêt, et les rues du lotissement Belle Vue. Ces essais s'étendront sur deux mois. Et s'ils s'avèrent concluants, la municipalité envisage d'étendre ces initiatives à l'ensemble du village dans un proche avenir, **en tenant compte toutefois des aspects sécuritaires, et des contraintes techniques.**

La presse locale a largement relayé l'information. Nous vous avons fait remettre des affichettes d'information, dont j'ai repris les termes dans le préambule de cet article, face à l'imminence du projet, du moins de l'application de sa phase d'essai.

Mais le sujet mérite de plus amples explications, que je me propose d'exposer ici, tout en essayant de répondre à certaines questions qui nous ont déjà été posées ...

Economie, bien sûr, mais pas de mesure de restriction, plutôt de la « traque au gaspillage ». Donc une économie intelligente de nos ressources, une utilisation cohérente de l'argent mis à notre disposition dans le cadre de la dotation de l'état. L'argent du contribuable, donc l'argent de toutes et de tous.

Cambricoleurs : Les statistiques nous disent qu'il n'y a pas lieu de craindre une recrudescence particulière de vol, ni d'effraction, mais ce ne sont que des statistiques... Quant à promettre quoique ce soit, impossible. Il n'y en aura certainement pas moins, ni plus qu'avant...

Le cambrioleur sera lui aussi plongé dans l'obscurité, et devra œuvrer à l'aide d'un éclairage portatif, et par conséquent, ses sinistres activités en deviendront d'autant plus repérables donc vulnérables.

Supprimer le feu d'artifice au lieu d'éteindre l'éclairage public : ... la suppression des feux d'artifice à l'occasion du 14 juillet et autres suggestions de cet ordre sont certes des propositions pertinentes, mais qui s'inscrivent carrément dans un cadre de mesure de restrictions. Quant à savoir si une fête nationale est du gaspillage, c'est un tout autre débat.

De même que la cérémonie des vœux de la municipalité, concours des maisons fleuries ou la production même de ce journal que vous êtes en train de lire. De les maintenir, est un choix délibéré de notre part que nous assumons entièrement. Car nous sommes convaincus qu'il faut assurer un minimum de convivialité dans les rapports aux habitants, et entre habitants.

Eteindre un candélabre sur deux : l'extinction alternée, (à savoir éteindre un réverbère sur deux dans une certaine tranche horaire), comme cela est actuellement le cas dans la rue de Lambach, n'est possible que si le câblage en place le prévoit. Or ce n'est malheureusement pas le cas. La mise à niveau de tout le réseau en place constituerait un investissement qui ne serait jamais amorti.

Retirer un éclairage sur deux, de façon permanente : le but n'est pas de dégrader la qualité de l'éclairage, mais d'économiser l'inutile.. Certes, dans certaines rues, encore pour exemple la rue de



QUESTIONS-REponses

Lambach, le nombre de candélabres récemment installés semble excessif. Mais c'était pourtant le nombre théoriquement adapté et prescrit en fonction de la hauteur des lanternes, par rapport à la largeur du faisceau éclairant. Il n'est pas question de détériorer la qualité de l'éclairage public, au contraire, dans bon nombre d'autres rues l'éclairage mérite d'être amplement amélioré.

Messe de minuit, et autres cas particuliers : l'extinction serait gérée par des boîtiers minuteurs, qu'il nous sera possible à tout moment d'interrompre en des occasions comme la messe de minuit par exemple...

Environnement et écologie : oui, une telle mesure est sans aucun doute « écologiquement » correcte. Mais pour être parfaitement honnête, ce n'est pas l'écologie qui motive notre initiative (vous remarquerez que je ne parle pas d'économie d'énergie, mais bel et bien d'économie de ressources) .C'est tout simplement, une triviale question d'argent. Ceci étant, l'aspect écologique n'est pas à négliger ni à dédaigner, au contraire, mais je refuse de me réfugier derrière cet argument, ce serait de ma part, de la pure démagogie.

Une réunion publique de consultation aura t-elle lieu :

Une telle réunion, à moins de mobiliser toute la population, ne traduirait pas l'opinion réelle de tous les habitants.

Par ailleurs, nous avons invité tous les habitants pour une réunion de mi-mandat au mois de mars dernier, et son succès très, très limité (27 participants) est loin de justifier l'énergie de travail consacrée à sa préparation. Je ne suis personnellement pas favorable pour réitérer un pareil « non-événement »

Par contre nous ne pouvons que vous encourager à vous servir de la **fiche réponse pour nous faire part de vos avis**. Avis que nous évaluerons avec grand soin, et dont nous tiendrons compte dans la mesure du possible.

Vous pourrez, si vous le désirez, garder l'anonymat, mais si vous souhaitez une réponse à vos commentaires et remarques, il va de soit que nous ne pouvons répondre qu'à des personnes identifiées. Pour infléchir et moduler l'action que nous nous proposons d'instaurer, nous ne pouvons que vous exhorter à faire usage de ce talon réponse...

(La parution du prochain numéro de la Tribune, avec sa rubrique question réponse sera probablement trop tardive).

Le conseil municipal tranchera sur l'application ou non, de l'extinction de l'éclairage public, avec toutes les mesures limitatives inhérentes. A l'issue de la période probatoire actuellement en cours dans les rues du lotissement et de la forêt, les 15 conseillers décideront, en connaissance de tous les éléments. Et je veillerais personnellement à les mettre au courant de tous les éléments dont nous disposerons.

Cette initiative devra générer une substantielle économie de ressource, économie qui pourra être affectée à d'autres postes de dépense. Mais si la mesure ne devait pas être appliquée, donc si l'économie ne se fait pas, ce sera un manque à gagner dans d'autres domaines, ou bien encore le choix d'instaurer ou non à partir du 1^{er} janvier 2012 la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) (récemment mise en place par certaines mairies) ou d'augmenter ou non le taux des taxes locales, taux qui sont actuellement parmi les plus bas de tout l'arrondissement, à l'exception de la taxe sur le foncier non bâti. Et ces choix seront la prérogative de vos conseillers municipaux. Soyons confiant, et surtout conscient que la dépense énergétique est le problème de tous, à commencer par votre municipalité... Comme dans beaucoup de domaine, Il est des choses que nous ne pouvons changer, mais essayons déjà de changer celles qui sont à notre portée.

----- à retourner rempli en mairie dans les meilleurs délais, de préférence avant le 20 novembre 2011 -----

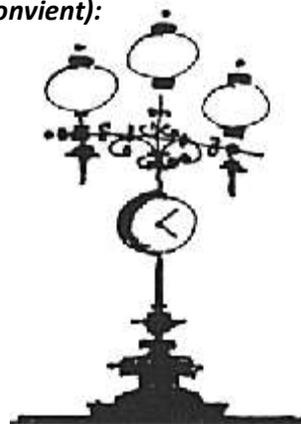
Enquête de consultation

Questionnaire concernant le projet d'extinction partielle de l'éclairage public à Enchenberg.

Le Conseil Municipal tranchera, et décidera de l'application ou non de la mesure ci-dessus. En remplissant ce questionnaire, vous nous aiderez à prendre la bonne décision.

Quel est votre Avis face à la mesure envisagée, (Merci de cocher la case qui convient):

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| ☹ Indifférent | <input type="checkbox"/> |
| 😊 Plutôt favorable | <input type="checkbox"/> |
| 😊 Très favorable | <input type="checkbox"/> |
| ☹ Plutôt défavorable | <input type="checkbox"/> |
| ☹ Carrément défavorable | <input type="checkbox"/> |



...et selon le cas, veuillez barrer la mention, ou cocher la case ci-dessous

Je suis un habitant d'une des rues où les deux mois d'essais ont eu lieu.

Votre commentaire ou remarque :

----- si nécessaire, continuez sur le verso de cette page-----

Ce questionnaire peut rester anonyme certes, mais si vous désirez une réponse à votre commentaire, merci de nous indiquer votre nom, prénom et adresse.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone. _____

[Suite des commentaires :](#)

HISTOIRE DU TABLIER

Te souviens-tu du tablier de ta grand-mère
Le principal usage du tablier de grand-mère était de protéger la robe en dessous, mais en plus de cela : Il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau. il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants, et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs fêlés qui finissaient dans le fourneau.

Quand les visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri à des enfants timides.

Et quand le temps était frais, grand-mère s'en emmitouflait les bras.

Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet, agité au dessus du feu de bois. C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes; après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux.

En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

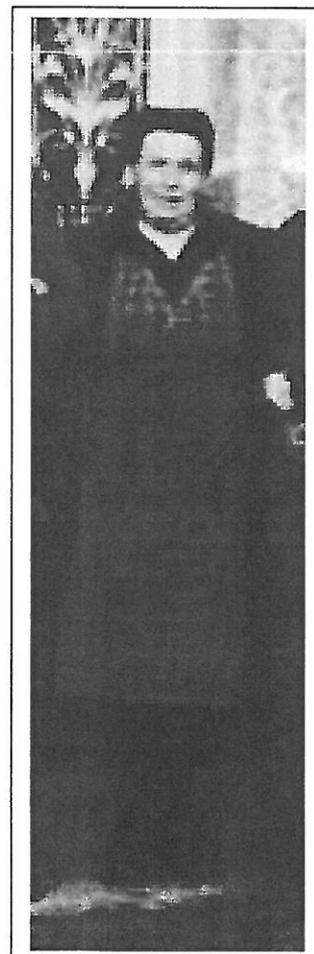
Quand les visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure de servir le repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, et les hommes aux champs savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table.

Grand-mère l'utilisait aussi pour poser la tarte aux pommes à peine sortie du four sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse; de nos jours sa petite fille la pose dans le micro-onde pour la décongeler.

Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses.

En souvenir de nos grands-mères, envoyez cette histoire à ceux qui savent, et ceux qui pourront apprécier: l'histoire du tablier de grand-mère.



INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi	<i>fermée</i>	- 14h à 17h
Mardi	9h à 12h - 14h à 17h	
Mercredi	9h à 12h - <i>fermée</i>	
Jeudi	9h à 12h - 14h à 17h	
Vendredi	9h à 12h - 14h à 17h	

PERMANENCES DU MAIRE OU DES ADJOINTS :

Mardi	17h à 18h30
Vendredi	17h à 19h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHARGE DECHETS VERTS DE LA COMMUNE :

*Pour la saison hivernale 2011/2012 qui débute le 1^{er} novembre, la décharge municipale sera ouverte **tous les premiers samedis du mois** aux jours et heures suivantes :*

Samedi 5 novembre 2011	13h à 14h
Samedi 3 décembre 2011	13h à 14h
Samedi 7 janvier 2012	13h à 14h
Samedi 4 février 2012	13h à 14h
Samedi 3 mars 2012	13h à 14h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE ROHRBACH LES BITCHE POUR LES PARTICULIERS :

Lundi	<i>fermée</i>	- 13h à 17h
Mardi	10h à 12h - 14h à 17h	
Mercredi	10h à 12h - 14h à 17h	
Jeudi	10h à 12h - 14h à 17h	
Vendredi	10h à 12h - 14h à 17h	
Samedi	9h à 12h - 14h à 17h	

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Le mercredi

HUILES USAGEES ET BATTERIES :

A déposer le **VENDREDI** de 10h45 à 11h45 à l'atelier municipal situé 2 impasse des écoles (en face du foyer d'accueil médicalisé).

CONTENEURS A VERRE, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Au parking de la maison des arboriculteurs située Rue de la Gare (en face de la gare SnCF)

AGENDA

Dimanche 6 novembre 2011

Messe des chasseurs à 7H30 sur le site de la Chapelle Ste Vèrène.

Jeudi 10 novembre 2011

Distribution de sacs de tri de 14h à 19h30 à la salle polyvalente.

Vendredi 11 novembre 2011

Commémoration de l'armistice au monument aux morts devant l'église St Pierre

Samedi 12 et dimanche 13 novembre 2011

Fête de la Kirb du village et concours de tir à la carabine organisé par l'Amicale du Tir à la salle polyvalente

Samedi 12 novembre 2011

1^{ère} battue de chasse sur le banc de la commune

Vendredi 18 novembre 2011

Réception du concours communal des maisons fleuries au foyer d'accueil médicalisé "Fleur de Vie"

Mardi 29 novembre 2011

Don du sang de 15h à 19h à la salle polyvalente

Samedi 3 décembre 2011

2^{ème} battue de chasse sur le banc de la commune.

Mardi 6 décembre 2011

Tournoi futsal organisé par l'équipe seniors de la Sportive Française d'Enchenberg à la salle polyvalente.

Dimanche 11 décembre 2011

Marché de Noël organisé par l'Inter association à la salle polyvalente

Vendredi 16 décembre 2011

Repas de Noël des membres de l'association des Joyeux Seniors à la salle polyvalente

Dimanche 18 décembre 2011

Repas de Noël des seniors organisé par la Commune à la salle polyvalente

Mardi 10 janvier 2011

Collecte des objets encombrants. Veuillez sortir vos objets la veille. Sachez que seuls deux ramassages sont prévus sur l'année.